

CHABLAIS |

Dauphiné le 6 janvier 2014
article Gilles Bondaz

Utiliser le sentier littoral, c'est un véritable parcours du combattant

Une association, "Le lac pour tous", a été créée en juin 2013 pour réhabiliter le passage piétonnier de 3,25 m, le long des rives du lac.

Cette servitude de marchepied est prévue par la loi depuis 2006, mais n'a été que rarement appliquée. Nombre de propriétaires de terrains bordant le lac pensent que la zone littorale leur appartient.

Or, chacun doit laisser un passage le long des rives. L'association veut l'application de cette servitude de marchepied de Chens à Saint-Gingolph.

« Les services de l'État n'ont pris aucune initiative en ce sens auprès des propriétaires pour leur rappeler la loi. Certains élus, à Anthy ou Neuvecelle, ont entrepris depuis plusieurs années des démarches pour acquérir des propriétés en bord du lac ou ouvrir des promenades remarquables au public », note le président Jean-Paul Lugrin.

L'association a contacté des élus, comme les maires de Thonon et d'Évian, en 2013. « Nous rencontrons le sous-préfet en janvier », ajoute Jean-Luc Crochet, membre du comité.

L'association organise des marches sur les différents tronçons du littoral français. « Nous nous voulons respectueux de la propriété privée des riverains, mais nous voulons en même temps l'application de la loi », insiste le président du "Lac pour tous".

Une marche a ainsi été organisée le 21 décembre, du parc Maxima à Amphion jusqu'au parc Dolfus à Évian.

Elle a rassemblé une quinzaine de personnes, et relevait d'un véritable parcours du combattant. Un canot a permis ponctuellement le transbordement des marcheurs lors des passages difficiles : grilles, barrières, haie de houx, murets.

« L'état des lieux sera porté à la connaissance des autorités : préfecture, mairies, syndicats intercommunaux, avec un compte-rendu photographique complété d'une courte vidéo consultable sur YouTube ou Dailymotion. »

Toutes les listes en course pour les municipales interrogées

Le reportage photo et une vidéo de 3 minutes de cette marche sont aussi consultables sur le site <http://le-lacpourtous.weebly.com>.

"Le lac pour tous" enverra également, aux différentes listes des 15 communes riveraines pour les élections municipales de mars, des questions relatives à leur portion de littoral.

Enfin, l'association précise à ses adhérents que la carte de membre 2014 est disponible à l'adresse suivante : "Le lac pour tous", 10 quai de Rives, 74200 Thonon-les-Bains.

De nouvelles marches sont prévues pour 2014. À suivre !



Vers la source ferrugineuse, le sentier littoral est bloqué. Photo Le DLV/B.



Un passage difficile, voire impossible. Photo Le DLV/B.